



Mise a pied conservatoire

Par **potvan**, le 17/12/2014 à 11:43

bonjour,

suite a une mise a pieds conservatoire de trois semaine, apres entretien prealable au licenciement, mon directeur m as repris dans l entreprise et m as mis une sanction je desirerais savoir , si c est trois semaine de mise a pieds par le droit du travail je suis en mesure de demander de me l ai payer

cordialement

Par **Lag0**, le 17/12/2014 à 13:13

Bonjour,

Quelle sanction vous a été donnée ? En général, pour éviter de payer les jours de mise à pied conservatoire, la sanction est une mise à pied disciplinaire de la même durée...